



AVIS A MANIFESTATION D'INTÉRÊT (Services de conseil - Sélection d'un cabinet de conseil)

Sélection d'un consultant (firme) pour mener une étude sur les nouveaux sites de barrages polyvalents pour l'adaptation au changement climatique et l'intégration régionale.

Numéro de référence : PPDU/AECID-PPM2024-QCBS-0154

1. Introduction

La sous-région de l'Afrique de l'Ouest est abondamment dotée de ressources en eau douce, y compris des rivières, des lacs et des aquifères souterrains qui couvrent 71% de la région. On estime que la région possède plus de 28 bassins fluviaux transfrontaliers et 15 des 80 aquifères les plus importants identifiés en Afrique. Les quatre principaux bassins fluviaux à savoir le Niger, la Gambie, le Sénégal et la Volta sont les plus importants de la région. Le bassin du fleuve Niger, qui s'étend sur 4 200 km depuis les hauts plateaux du Fouta Djallon guinéen à travers 9 pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, est le plus long. Malgré cette abondance, l'insécurité hydrique reste un défi pour les populations de l'espace CEDEAO.

La disparité dans la répartition des ressources en eau est une préoccupation majeure. Alors que les régions côtières bénéficient de précipitations abondantes qui alimentent de nombreux plans d'eau, les régions arides du Sahel ne reçoivent que peu de précipitations (moins de 200 mm par an en moyenne), ce qui entraîne un stress hydrique. Dans les zones côtières, le défi consiste à développer des infrastructures permettant d'utiliser efficacement les abondantes réserves d'eau et d'atténuer les problèmes environnementaux causés par le changement climatique, tels que l'érosion et les inondations. Ces problèmes environnementaux et sociaux entraînent souvent la perte des moyens de subsistance. À l'inverse, dans les régions arides du Sahel, le principal défi lié à l'insécurité hydrique est la gestion efficace des sources d'eau existantes pour répondre aux besoins de la population locale.

Des études montrent qu'il existe un vaste potentiel inexploité qui devrait être développé davantage pour répondre aux demandes croissantes de la région en matière d'énergie, d'approvisionnement en eau, d'irrigation agricole, de pêche, de tourisme et de navigation. L'un des principaux avantages des barrages est leur capacité à faciliter l'agriculture hors saison grâce à la disponibilité constante de l'eau tout au long de l'année. Les agriculteurs locaux peuvent ainsi pratiquer des cultures secondaires, ce qui améliore leurs moyens de subsistance et leurs perspectives économiques, et encourage les investissements dans l'avenir pour les générations futures. La population de l'Afrique de l'Ouest augmente rapidement (à un taux moyen de 2,51 % en 2023) et la population totale de la région devrait atteindre 773 millions d'habitants d'ici 2050, contre 447,5 millions en 2024 (ONU, 2024). L'augmentation de la demande en eau qui en résulte, ainsi que la variabilité spatiale et temporelle accrue de l'approvisionnement en eau, en raison du changement climatique, renforcent le rôle crucial des barrages pour le contrôle des inondations et des sécheresses, l'irrigation, l'approvisionnement en eau domestique, la production d'électricité, ainsi que le soutien et le renforcement des activités économiques dans la région.

Compte tenu de ces défis, le plan directeur des infrastructures régionales de la CEDEAO adopté par l'Autorité des chefs d'État de la CEDEAO préconise fortement la nécessité d'entreprendre des études supplémentaires pour guider l'investissement dans de nouvelles infrastructures de barrages transfrontaliers afin d'exploiter le potentiel des bassins fluviaux transfrontaliers et de soutenir les mesures d'atténuation du changement climatique. À cette fin, l'Unité de préparation et de développement de projets de la CEDEAO, en collaboration avec le Centre de coordination des ressources en eau de la CEDEAO, a l'intention d'entreprendre une étude sur les sites de barrages polyvalents pour l'adaptation au changement climatique et l'intégration régionale. L'objectif principal de



l'étude proposée est l'identification des sites de barrages transfrontaliers potentiels et prioritaires afin de fournir une base solide pour guider les investissements futurs dans la gestion des ressources en eau régionales, en particulier dans la construction de barrages dans la région de la CEDEAO, et d'assurer une gestion intégrée de ces ressources.

2. Champ des services

Les services de conseil (« les services ») comprennent, mais ne sont pas nécessairement limités aux tâches et responsabilités décrites ci-dessous :

- Réalisation de diagnostics sectoriels, d'analyses contextuelles, d'analyses des besoins en eau et d'évaluations des capacités existantes à l'échelle régionale ;
- Conception et préparation de plans pour de nouveaux barrages et réservoirs d'eau ;
- Détermination de la demande et de l'approvisionnement futurs en eau ;
- Hiérarchisation des sites potentiels : Dans le cadre de cette étude, des efforts seront faits pour classer par ordre de priorité les sites existants et possibles pour les barrages régionaux et les infrastructures de stockage de l'eau ;
- Évaluation du potentiel des structures à plusieurs niveaux ;
- Évaluation des questions environnementales et sociales ;
- Évaluation des risques ;
- Analyse de rentabilité et stratégie d'investissement.

La Commission de la CEDEAO invite maintenant les cabinets de consultants éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils ont les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères de présélection sont les suivants :

3. Expérience

- Le cabinet doit avoir une expérience générale dans la réalisation d'études complètes sur les barrages de stockage d'eau à grande échelle, la gestion intégrée des bassins versants, l'infrastructure hydraulique et la cartographie SIG des bassins versants au cours des 10 dernières années (2014 - 2024).
- Le cabinet doit également démontrer qu'il a réalisé au moins quatre (4) missions similaires relatives à des études de grands barrages hydrauliques de bassins transfrontaliers et de projets de gestion des ressources en eau au cours des dix (10) dernières années (2014 - 2024).
- L'expérience d'une mission similaire dans l'espace CEDEAO est un avantage.
- Le bureau d'études doit disposer d'une équipe pluridisciplinaire expérimentée comprenant au moins les éléments suivants :
 - Un Chef d'équipe/Coordonnateur de projet - Spécialiste en ingénierie des barrages hydrauliques et en cartographie SIG ;
 - Un (1) expert en hydrologie et en ingénierie hydraulique ;
 - Un (1) expert en évaluation de l'impact environnemental et social ;
 - Un (1) spécialiste en développement institutionnel ; et
 - Un (1) secrétaire administratif.
- Le chef d'équipe doit être titulaire d'un diplôme supérieur en ressources hydriques ou en ingénierie environnementale et posséder des compétences en matière de conception et de construction de barrages hydrauliques à grande échelle, de cartographie SIG des bassins versants, de gestion ou de disciplines liées à la mission. Il doit également posséder au moins 10 ans d'expérience professionnelle cumulée dans des études relatives à l'hydrologie et à l'ingénierie hydraulique.



- En outre, l'expert en hydrologie et en ingénierie hydraulique doit être titulaire d'un diplôme supérieur en hydrologie et en hydraulique et avoir au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans des études de barrages ou des projets de gestion des ressources en eau ou des bassins versants. De même, l'expert en environnement doit être titulaire d'un diplôme supérieur en sciences de l'environnement et avoir une solide expérience de sept ans dans la conduite d'études d'impact environnemental et social. Le spécialiste en développement institutionnel devra être compétent dans l'évaluation des cadres de coopération intersectorielle, en particulier pour les projets de barrages transfrontaliers, et possédera un diplôme supérieur en administration publique, gouvernance, gestion des ressources en eau, ainsi que 7 ans d'expérience dans l'exécution de projets de cette nature à l'échelle régionale.

4. Langue

- Le consultant doit démontrer sa capacité à travailler dans les trois langues officielles de la CEDEAO (anglais, français et portugais).

5. Durée de la mission

La durée du contrat est de 10 mois calendaires.

6. Méthode de sélection

Les consultants seront sélectionnés conformément à la méthode de sélection basée sur la qualité et le coût (QCBS) définie dans le Code des marchés publics de la CEDEAO. Une liste restreinte de six à huit (6-8) cabinets les mieux qualifiés sera établie et invitée à soumettre une proposition technique et financière.

7. Demande d'informations complémentaires

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires aux adresses électroniques ci-dessous pendant les heures de bureau, au plus tard une (1) semaine avant la date limite de soumission : Du lundi au vendredi de 9:00 GMT+1 à 17:00 GMT+1, avec pour objet « **AMI - Etude sur les nouveaux sites de barrages polyvalents pour l'adaptation au changement climatique et l'intégration régionale - Clarification** ».

Courriel : ikkamara@ecowas.int ; procurement@ecowas.int ; avec copie à : oshokunbi@ecowas.int, kfye@ecowas.int ; gdikko@ecowas.int ; ctienon@araa.org

8. Soumission des candidatures

Les manifestations d'intérêt seront soumises par courrier électronique. Les soumissionnaires doivent présenter des manifestations d'intérêt protégées par un mot de passe et clairement intitulées dans le format suivant : « Manifestation d'intérêt - Nouveaux sites de barrages polyvalents pour l'adaptation au changement climatique et l'intégration régionale - (nom de l'entreprise) ». Les soumissions doivent être envoyées aux adresses ci-dessous au plus tard le **1er juillet 2024 à 16h00 heure du Nigéria (GMT+1)**.

Courriel : ikkamara@ecowas.int ; procurement@ecowas.int ; avec copie à : oshokunbi@ecowas.int ; kfye@ecowas.int ; gdikko@ecowas.int ; ctienon@araa.org

Le mot de passe sera envoyé aux mêmes adresses (ci-dessus) 15 minutes avant la date et l'heure d'ouverture et d'évaluation des manifestations d'intérêt reçues.



**ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO**

Les manifestations d'intérêt doivent comprendre :

- Une lettre de manifestation d'intérêt.
- Si le candidat est constitué en consortium : une copie de l'accord de joint-venture (JV) ou une lettre d'intention de constituer un consortium.
- Une brochure de présentation du cabinet ou du consortium.
- les références du cabinet : chaque référence fournie doit être résumée sur une fiche de référence (Désignation et description de la mission, lieu de réalisation (pays, ville), durée de la mission, nom et point de contact du client, date de début, date de fin, description des services rendus par le consultant, liste du personnel clé du cabinet ayant participé à la mission).

9. Publication sur le site web

Le présent avis d'intérêt est également publié sur le site web de la CEDEAO <http://www.ecowas.int/doing-business-inecowas/ecowas-procurement> et sur le site web du PPDU www.ppdu.org.

Le Commissaire en charge des Services Internes

Nazifi Abdullahi Darma